

LUNDI 05 MAI 2014

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h:00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Jacques Dubois, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Katrine St-Pierre, Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Jacques Dubois **6583-0514** d'adopter l'ordre du jour tel que lu et en ajoutant aux : Affaires nouvelles (Affichage pour les 12-18) et que l'item *Affaires nouvelles* demeure ouverte.
ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2014 a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **6584-0514**

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Jacques Dubois et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.
ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Simon Rochefort, appuyée par Roland Allard **6585-0514** et résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2014 tels que déposés au montant total de : **116,238,67\$**

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

ADOPTÉE

Céline Raymond, DG, Sec.-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Katrine St-Pierre , appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **6586-0514**

ADOPTÉE

Nomination d'un coordonnateur / coordonnatrice pour la bibliothèque.

Il est proposé par Jacques Dubois , appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que M. Jean-Philippe Bouffard soit nommé coordonnateur de la bibliothèque municipale et que Mme Jocelyne Godbout soit également nommée comme assistante-coordonnatrice et que M. Jean-Philippe Bouffard ou Mme Jocelyne Godbout soient autorisés à signer les effets bancaires conjointement avec le conseiller Roland Allard ou Mme Julie Roberge pour et au nom de la Bibliothèque municipale de St-Rosaire. **6587-0514**

ADOPTÉE

Nomination d'un conseiller responsable pour la bibliothèque.

Il est proposé par Jacques Dubois, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le conseiller Roland Allard soit nommé comme conseiller responsable de la bibliothèque.

6588-0514

ADOPTÉE

Participation à l'assemblée annuelle de la CRSBP.

Il est proposé par Jacques Dubois, appuyé par Katrine St-Pierre et résolu unanimement que M. Jean-Philippe Bouffard coordinateur et Mme Jocelyne Godbout assistante coordinatrice ainsi que M. Roland Allard conseiller responsable soient autorisés à assister à l'assemblée annuelle de la CRSBP à Trois-Rivières qui se tiendra le 6 juin 2014 et que les frais encourus soient défrayés sur présentation de pièces justificatives.

6589-0514

ADOPTÉE

Nomination d'un responsable RQF, Comité Mada et Maison des Aînés

Il est proposé par Jacques Dubois, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que le conseiller Roland Allard soit nommé comme responsable des questions familiales (RQF) ainsi que du Comité Mada et de la Maison des Aînés.

6590-0514

ADOPTÉE

Nomination de conseiller (ères) sur le Comité récréatif

Il est proposé par Jacques Dubois, appuyé par Marc Lavigne et résolu à l'unanimité que le conseiller Simon Rochefort ainsi que la conseillère Katrine St-Pierre soient mandatés pour former l'équipe du Comité récréatif avec la conseillère Johanne Gagnon.

6591-0514

ADOPTÉE

Nomination de la responsable sur le Comité 12-18

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que la conseillère Katrine St-Pierre soit nommée conseillère responsable sur le Comité 12-18

6592-0514

ADOPTÉE

Représentants sur le comité de révision du schéma de couverture de risques de la MRC.

Il est proposé par Katrine St-Pierre, appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité que les conseillers Roland Allard et Marc Lavigne soient mandatés pour faire partie du comité de révision du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska;

6593-0514

Et qu'ils informent la MRC que ceux-ci désirent siéger sur le comité composé des municipalités de St-Louis-de-Blandford, Ste-Anne-du-Sault, de St-Valère, St-Samuel, Daveluyville et Madington Falls.

ADOPTÉE

Demande d'exclusion à la CPTAQ pour les sentiers pédestres

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté, le 11 mars 2014, la résolution 6537-0314 pour une demande d'exclusion de la zone agricole en vue d'un développement résidentiel d'une superficie de 43 397,8 mètres carrés de Ferme Sablière s.e.n.c. sur partie du lot 4 477 404 du cadastre du Québec et de 45 537,7 mètres carrés de monsieur Jean-Paul Gagné et madame Juliette Lizotte sur partie du lot 4 793 825 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la résolution visait également une demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture pour l'implantation de sentiers pédestres sur partie du lot 4 477 732 du cadastre du Québec, d'une superficie de 31 592,7 mètres carrés appartenant à la municipalité;

ATTENDU que la Commission exige que l'instauration des sentiers pédestres fasse également partie de l'exclusion, compte tenu qu'il s'agit selon elle d'une nouvelle utilisation à des fins institutionnelles qui doit être assimilée à une demande d'exclusion selon l'article 61.2 de la Loi;

ATTENDU que bien que la vocation des sentiers pédestres peut être assimilée à des fins institutionnelles selon la Loi, il n'en demeure pas moins que la mise en place de ces sentiers n'implique que des aménagements très mineurs (bancs de parc, des tables, gloriette) et aucun bâtiment d'importance comme il apparaît à la résolution du 11 mars 2014;

ATTENDU que dans ce contexte, la municipalité voudrait que la Commission puisse privilégier une décision subsidiaire à l'exclusion pour autoriser plutôt tel que demandé initialement, l'utilisation des sentiers pédestres à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU qu'une telle autorisation atteindrait les objectifs de la MRC d'Arthabaska de façon à ce qu'aucune distance séparatrice à l'égard des établissements de production animale et de l'épandage ne soit applicable, tel qu'il appert à la résolution adoptée le 16 octobre 2013;

ATTENDU qu'une telle autorisation respecterait également les exigences de la Fédération de l'UPA du centre-du-Québec et serait beaucoup moins contraignante pour la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU qu'une autorisation pour les sentiers pédestres est déjà conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Jacques Dubois et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire :

6594-0514

Modifie la résolution 6537-0314, adoptée le 11 mars 2014 en ce que la demande d'exclusion de la zone agricole comprendra non seulement les lots 4 477 404 et 4 793 825 du cadastre du Québec pour l'agrandissement du développement résidentiel mais également le lot 4 477 732 du cadastre du Québec pour implanter les sentiers pédestres;

Subsidiairement recommander à la Commission de privilégier les sentiers pédestres à l'intérieur de la zone agricole par une autorisation à une fin autre que l'agriculture plutôt que par une ordonnance d'exclusion.

ADOPTÉE

Frais pour demande de CA

Il est proposé par Jacques Dubois, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que l'on autorise la directrice générale à défrayer le montant de 553.00\$ à l'ordre du Ministre des Finances pour la demande de CA auprès du ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la passerelle du sentier pédestre.

6595-0514

ADOPTÉE

Prix jeunesse MRC d'Arthabaska.

CONSIDÉRANT que la M.R.C. d'Arthabaska organise un concours pour le prix jeunesse 2014 sur le territoire de la M.R.C. d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT que M. Zachary Valois se démarque par son implication bénévole lors des activités dans la municipalité et à

l'école. Zachary fait également partie du Comité 12-18 et est très généreux de son temps.

Pour ces motifs, il est proposé par Katrine St-Pierre , appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que l'on recommande la candidature de M. Zachary Valois dans le cadre du concours prix jeunesse 2014 de la M.R.C. d'Arthabaska.

6596-0514

ADOPTÉE

Autorisation pour l'achat de camionnette pour la municipalité.

CONSIDÉRANT que le conseiller Simon Rochefort avait été mandaté pour faire des recherches pour faire l'achat d'une camionnette seconde pour remplacer le camion Ford 1999 qui nécessite trop de réparations;

CONSIDÉRANT que M. Simon Rochefort avait trouvé des offres intéressantes;

CONSIDÉRANT qu'il n'avait pas l'autorisation d'en faire l'achat au moment opportun;

Pour ces motifs, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Jacques Dubois et résolu unanimité que l'on autorise Simon Rochefort à faire la réservation s'il trouve une bonne offre de camionnette seconde et en informer la directrice générale afin qu'elle puisse en effectuer le paiement.

6597-0514

ADOPTÉE

Don à la Fondation québécoise du cancer.

Proposé par Katrine St-Pierre, appuyé par Marc Lavigne qu'un don de 100.\$ soit versé à la Fondation québécoise du cancer pour la campagne annuelle 2014.

6598-0514

ADOPTÉE

Poste de secrétaire-comptable à combler.

CONSIDÉRANT que Mme Stéphanie Champagne nous a fait part de sa démission;

CONSIDÉRANT que celle-ci occupait un poste à temps partiel d'environ 12 hres/semaine;

CONSIDÉRANT que ce poste doit être comblé;

Pour ces motifs, il est proposé par Katrine St-Pierre, appuyé par Jacques Dubois et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à afficher l'offre d'emploi au bureau municipal, sur notre site web, au dépanneur et, de le faire parvenir par la poste dans la municipalité.

6599-0514

ADOPTÉE

Tarifs pour l'inscription du camp de jour.

Proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort, et résolu à l'unanimité que le conseil se réunisse après la réunion pour discuter de la grille tarifaire pour les inscriptions du camp de jour et, que lorsque la décision sera prise pour les montants à défrayer par la suite elle soit transmise par la poste aux résidents.

6600-0514

ADOPTÉE

Formation pour le personnel du camp de jour.

Proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement qu'un montant de 160.\$ soit versé à la Municipalité de la Paroisse de Plessisville pour la formation en 'Animation camp de jour 2014' pour l'inscription de deux employés qui animeront le camp de jour cet été.

6601-0514

ADOPTÉE

Cours de premiers soins.

Proposé par Roland Allard, appuyé par Jacques Dubois et résolu **6602-0514**
unanimement que la directrice générale soit autorisée à inscrire les animateurs
du camp de jour et les employés municipaux qui désirent suivre la formation
de cours de secourisme, RCR et dégagement des voies respiratoires avec
Mme Valérie Bellavance.

ADOPTÉE

Engagement d'un arpenteur-géomètre

Proposé par Roland Allard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu **6603-0514**
unanimement que la directrice générale soit autorisée à engager Carl Lefebvre
arpenteur-géomètre pour localiser la rue St-Pierre ainsi que les emplacements
tout autour de l'Église.

ADOPTÉE

Affaires nouvelles.

Proposé par Katrine St-Pierre, appuyé par Johanne Gagnon et résolu **6604-0514**
unanimement qu'un babillard soit acheté pour l'installer au Centre
multifonctionnel et, que l'on puisse y afficher les réalisations des 12-18 et
informer les gens des activités à venir.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Katrine St-Pierre, à **6605-0514**
20h54.

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, DG. Sec.-trésorière